



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Octobre 2024

01 10 : Bordeaux – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine – projet de procès-verbal : 19 pages

02 10 : Mont de Marsan – Réunion plénière de la Commission locale de l'eau du SAGE Midouze – Reportée au 30 octobre.

04 10 : Soustons – Clos Seuvia - Ne pouvant obtenir de réponse de la préfecture, la SEPANSO saisit la Commission d'Accès aux Documents Administratifs qui accuse aussitôt réception –

07 10 : Irrigation – Le C.A. de la SEPANSO 40 mandate le cabinet Terrasse-Rover afin de former un recours au Tribunal administratif de Pau pour engager la responsabilité administrative des préfets des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour leur gestion des prélèvements d'eau à des fins agricoles sur le sous bassin de l'Adour depuis l'autorisation unique pluriannuelle du 25/08/2027

07 10 : Saint-Martin de Seignanx – Comité technique PLUi du Seignanx Personnes Publiques Associées – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

07 10 : Labenne – Dossier n° 2301073 – Dans l'intérêt de la SEPANSO et des riverains, Me Terrasse adresse au Tribunal administratif le mémoire en défense (8 pages) pour répliquer au mémoire de la préfecture enregistré le 16 janvier 2024

08 10 : Pau – Instance 2402390 (Gesnais & Chabot c/ CAPB) – Georges Cingal a assisté à cette audience aux côtés de Robert de Gesnais, adhérent de la SEPANSO – Les adhérents de la SEPANSO demandaient à la juge des référés d'ordonner la suspension de l'exécution de la décision implicite de débiter les travaux de création d'une aire de grand passage, chemin du Moulin de Pey à Bayonne. Il y avait deux avocats Me de Lagarde et Me Benoist Busson (ce dernier était objecteur de conscience à FNE lorsque G. Cingal était secrétaire national de FNE). Me Lagarde ayant entendu ce que je disais à Me Busson a exprimé le souhait que la SEPANSO produise un mémoire (recours en intervention – le C.A. de la SEPANSO 40 a été sollicité pour ce dossier qui concerne les communes de Bayonne et de Tarnos)

08 10 : Bayonne-Tarnos – Aciérie CELSA – Par jugements en date du 27 janvier 2023, le Tribunal administratif de Pau, saisi par 31 riverains, avait enjoint à la préfète des Landes et au préfet des Pyrénées Atlantiques, dans un délai de 6 mois, de prendre un nouvel arrêté modifiant le chapitre 4 de l'arrêté n° 20216-227 du 24 mai 2016, en fixant les seuils maximaux d'émission de cadmium et de ses composés, des HAP et du mercure à 0 g/L, modifiant le chapitre 3.2 de l'arrêté n° 20216-227 du 24 mai 2016 en limitant les émissions en Nox des conduits n°1 et n°3 à 100 ng/Nm3 et complétant le chapitre 6.2.3. En second lieu le Tribunal avait prononcé l'annulation des décisions implicites de rejet nées du silence gardés par la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées Atlantiques en tant qu'ils n'avaient pas fait droit aux réclamations des requérants.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires avait adressé à la Cour administrative d'appel le 3 avril 2023 une série de recours pour demander l'annulation de tous les jugements du 27 janvier 2023 –

Le 8 octobre 2024 la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

08 10 : Mont de Marsan - commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Relevé décisions : 4 pages

09 10 : Moliets – La préfecture répond à la SEPANSO

- Au sujet des granulés plastiques industriels observés à l’embouchure du courant d’Huchet. « *Un accident au large du Portugal a occasionné la perte d’un container de GPI le 16 janvier derniers. Une inspection de la laisse de mer a été réalisée à Moliets en collaboration avec le CEDRE. Les concentrations retrouvées ont été jugées faibles et ne justifiant pas de collecte.* »
- Sur le plan de la réserve inexact au niveau de la rue de l’embouchure « *il appartient au syndicat de la réserve de procéder aux rectifications que je lui signale.* »

10 10 : Bayonne-Tarnos - Instance n° 2301530 - Gesnais et Chabot c/ Communauté d’Agglomération Pays Basque - Mémoire SEPANSO en intervention volontaire : 2 pages + 3 pièces jointes

10 10 : Bayonne-Tarnos - Instance 2402390 (Gesnais & Chabot c/ CAPB – La requête des adhérents de la SEPANSO est rejetée (voir 08/10/2024)

11 10 : Biscarrosse – « *Larmes de sirènes* » - Jean-Marc Vigneaux, vice-président SEPANSO 40, profite de la réponse de la préfecture (cf 09/10/24) pour relater son expérience entre Biscarrosse et les plages en sortie de Bassin, soit une bonne douzaine de kilomètres : « *J’y effectue un suivi régulier du trait de côte à la suite d’épisodes météo susceptibles d’impacter la plage. Dans ce contexte, à la même époque, j’ai pu observer en haut d’estran en guise de laisse de mer, une large bande de billes de styrène, phénomène trop fréquent, mais exceptionnel par son importance : il était continu sur la distance du trajet évoqué. La semaine suivante, la laisse de mer était exempte de billes de styrènes, que l’avifaune et les poissons ingèrent au point d’en obstruer leur système digestif. Sur la plage, le vent avait fait son oeuvre, en revanche le front de dune et ses d’oyats avaient piégé les billes en place de graminées. Le reste initialement destiné à la fabrication de nos contenants jetables se trouvaient déjà en pied de dune côté forestier, en présence des plastiques oubliés de l’été. Le pollueur restera sans obligation de dédommagement, tandis que les tonnes de macro et futurs nanoplastiques s’accumuleront inexorablement jusque dans les chaînes protéiques constitutives du vivant.* »

11 10 : Herré - Enquête publique préalable à une demande d’autorisation de défrichement sur environ 22 hectares pour l’édification d’une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : 4 pages

11 10 : Mont de Marsan - CDNPS – Sites et Paysages - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

12 10 : Lit & Mixe – Me Florent Verdier réunit les parties qui contestent le projet « Engoulevants » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO à cette réunion organisée pour préparer l’audience qui examinera le recours en référé.

12 10 : Marenne Adour Côte Sud – Consultation du public sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) – Observations SEPANSO : 2 pages

12 et 13 octobre – Saint-Paul les Dax – Festival Cap ! Les Landes aujourd’hui pour demain – SEPANSO invitée, mais indisponible.

14 10 : Aire sur Adour – Commission Locale de l’Eau du SAGE Adour Amont – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Compte rendu : 9 pages + Point d’information sur le SAGE Eaux souterraines de Gascogne et le projet de labellisation EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Eau souterraines : 15 diapos.

Stratégie SAGE Adour Amont adoptée (vote contre des associations)

https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_amont/Strategie/SAGE_Adour_amont_Strategie_2024_10.pdf

14 10 : Capbreton - Consultation du public relative à la demande d’enregistrement concernant la création d’une plate-forme de ressuyage de sédiments de dragage non immergeables sur la commune de Capbreton – Observations SEPANSO : 1 page

.../...

14 10 : Bien-être animal – Georges Cingal adresse un message à Mme Ursula van der Leyen, président de la Commission européenne (copie à M. Olivér Várhelyi, Commissaire à la santé et au bien-être animal, Commission européenne et M. Christophe Hansen, Commissaire à l'agriculture et à l'alimentation, Commission européenne) : « *Je vous prie de mettre en œuvre de toute urgence les propositions visant à mettre fin à l'utilisation de cages dans les élevages. Environ 300 millions d'animaux d'élevage, dont des poulets, des porcs, des lapins, des veaux..., sont confinés dans des conditions qui leur causent des souffrances terribles et inutiles. Une proposition législative visant à mettre fin à l'élevage en cage devait être présentée d'ici 2023, conformément à l'engagement pris par les 1,4 million de citoyens de l'UE qui ont soutenu l'initiative citoyenne européenne « Mettre fin à l'ère des cages ». Cependant, l'UE n'a pas tenu ses promesses. Chaque année qui passe, des millions d'animaux d'élevage doivent endurer ces conditions cruelles, qui les empêchent d'adopter leurs comportements naturels et leur causent des blessures. Je vous prie de prendre des mesures pour que ces propositions deviennent une priorité et qu'elles soient explicitement incluses dans le programme de travail de la Commission... »*

14 10 : Irrigation – Le Conseil d'État informe la SEPANSO qu'un recours en cassation a été présenté par 4 entreprises (EARL Bernardine à Meilhan 40400, EARL Plouvier à St-Mont 32400, EARL Castagnède à Larreule 65700 et EARL Coustille à Uzein) qui demandent l'annulation de l'ordonnance du Tribunal administratif de Pau n° 2402140 du 12 septembre 2024 – Ce recours a été enregistré sous le n° 498155 (Entreprise Bernadine c/ France Nature Environnement Occitanie Pyrénées).

15 10 : Biscarrosse – Enquête publique préalable à la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (du 12 août au 16 septembre) - Rapport et conclusions de la Commissaire enquêteur (63 pages) – Avis favorable

Réserve : Le maître d'ouvrage devra porter une attention toute particulière au contenu de l'intégralité du recensement patrimonial qui comporte des erreurs manifestes (incohérence entre les adresses et les références cadastrales, les plans de masse ou les photographies etc.).

Recommandation 1 : Dans le recensement du patrimoine, prévoir de supprimer les données en lien avec l'identité des propriétaires. Dans la mesure où la protection est attachée au bâtiment et non au propriétaire foncier, cette information ne semble pas apporter de valeur ajoutée au document.

Recommandation 2 : Le maître d'ouvrage est invité à poursuivre la révision du plan local d'Urbanisme en cours afin de répondre aux volontés des administrés mais aussi aux services de l'État.

15 10 : Saint-Gein - Enquête publique préalable à une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque d'environ 5,6 hectares sur une zone agricole - Observations SEPANSO : 2 pages (la CDPENAF, consultée, avait déjà émis un avis défavorable)

15 10 : Alouette – La préfète autorise, sous couvert d'expérimentation, la capture de 15000 alouettes aux pantés et 1000 alouettes à la matole. Les auteurs de la demande prétendent démontrer que ces modes de capture sont sélectifs. La LPO formera des recours pour protéger l'espèce inscrite en liste rouge (si l'espèce n'est pas menacée de disparition, son déclin est préoccupant) – Georges Cingal : « *nous constatons que les passages sont de moins en moins nombreux. Il conviendrait de définir un moratoire pour protéger les alouettes en espérant voir remonter les effectifs de toutes les espèces d'alouettes.* »

15 10 : Ondres – Réunion publique – Présentation du projet de PLUi du Seignanx – Partage du volet réglementaire. La réunion publique suivante aura lieu le 7 novembre à Saint-Laurent de Gosse.

16 10 : Biscarrosse – Révision du PLU – Pierre Bonnet a représenté la Société des Amis de Navarrosse et Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO.

16 10 : Mimizan : Enquête publique préalable à une demande de renouvellement de concession de plage – Observations SEPANSO : 2 pages.

17 10 : Mimizan : La SEPANSO interroge le maire au sujet de l'impact des jet-skis sur le courant de Mimizan (zone Natura 2000 et ZNIEFF 2)

17 10 : Saint-Paul les Dax - Enquête publique préalable à une demande de défrichage et une demande de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque d'environ 5 hectares (sur l'ancienne décharge de la commune) – Observations SEPANSO : 1 page

17 10 : Dax – La SEPANSO demande au maire que le rond-point de l'évêché ne soit plus tondu lorsque les spiranthes sont en fleur (orchidée qui fleurit entre le 15 septembre et le 15 novembre) : 2 pages



18 10 : Huchet – Un courriel est adressé au CEDRE (organisme de recherche scientifique à Brest) à propos des déchets qui affluent à l'embouche du Courant d'Huchet et sur la côte atlantique.



.../...

18 10 : Terr'Arbouts – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif de Pau une requête en référé conservatoire (article L.521-3 du code de justice administrative). La SEPANSO demande au Tribunal d'ordonner en urgence la remise en ligne, sous astreinte de 500€ par jour de retard, des documents répertoriés en annexe1 (liste des 160 P.J.-) par l'administration et de condamner l'État à verser à l'association demanderesse, la somme de 600 euros au titre de l'article L. 761-1 du CJA.

18 10 : Pau-Canfranc-Saragosse – Georges Cingal consulte le dossier de la concertation www.sncf-reseau.com/fr/pau-canfranc, et contribue en ligne : « *Les franchissements ferroviaires des massifs montagneux sont indispensables pour les voyageurs et surtout pour les marchandises. Les problèmes de circulation induits par des aléas climatiques sont plus faciles à surmonter que sur les voies routières. Et surtout la circulation des trains porte moins atteinte à l'environnement que la circulation des autos et des camions (Agir pour l'environnement vient d'ailleurs de lancer la campagne "Les pneus nous pompent l'air" pour attirer l'attention sur les pollutions émises par l'usure des pneus). Les émissions des camions qui gravissent des pentes posent un sérieux problème sanitaire en dégradant la qualité de l'air des montagnes si vanté.* »

18 10 : La SEPANSO adresse un courriel à la préfète et à la DDTM : « ... *Je reviens vers vous pour savoir finalement ce que l'on doit penser du comblement une mare fréquentée par plusieurs espèces protégées (martin-pêcheurs...) à Clermont. A toute fins utiles, ci-joints les fichiers avec notre courrier du 09/11/2023 et la réponse de l'administration du 07/02/2024. Votre réponse est d'autant plus importante que depuis des dizaines d'années la SEPANSO déplore qu'il y ait beaucoup plus de travaux réalisés pour évacuer les eaux (fossés, drainage...) que de travaux réalisés pour ralentir les écoulements (zones d'expansion de crue, désimperméabilisation, amélioration de la rétention des terres...). On voit qu'au niveau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne il y a une volonté affichée de ralentir les écoulements en favorisant les infiltrations, la capacité de rétention des terres, les zones de débordements... C'est le résultat des efforts des représentants associatifs (FNE-OP et SEPANSO). On voit cela au niveau des SAGE : stratégies. Mais on voit avec les événements récents (zones inondées comme jamais) que nous sommes en retard. Certes la situation vécue est exceptionnelle : mercredi 33 mm, jeudi 18 mm et ce matin 17 mm (ceci après une semaine passée très pluvieuse). Mais nous savons que cette situation sera récurrente. C'est pourquoi je profite de ce message pour vous demander ce que l'administration imagine pour limiter les débordements nombreux dans notre département ! Ne faut-il pas modifier au niveau national l'article R 214-1 du C.E. cité par la DDTM ?... » - Rappel : L'article R 214-1 du Code de l'environnement (rubrique 3.3.1.0) régleme les remblaiements à partir d'une superficie de 1000 m2. Pour protéger des zones humides ou des eaux de surface, il faut qu'elles soient inventoriées (SAGE, NATURA 2000 ...)*

18 10 : Bénesse-Mareme – Le CADE organise une réunion citoyenne sur le projet E-CHO qui menace des milliers d'hectares de forêts : « l'industrie de la forêt en marche » - Jean-Pierre Lesbats a représenté la SEPANSO. La SEPANSO invite à signer la pétition « Touche pas à ma forêt » - <https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-a-la-destruction-des-forets-pour-faire-voler-des-avions>

19 10 : Haies – Il y a un an le gouvernement annonçait le « pacte en faveur de la haie » doté d'un budget de 110 millions d'euros. <https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024>. Alors que les haies jouent un rôle fondamental pour lutter contre les inondations, le projet de loi de finance (projet de budget 2025) prévoit de réduire la dotation haies à 30 millions d'euros seulement. La SEPANSO invite à signer la pétition https://budget-haies.agirpourenvironnement.org/?utm_source=brevo&utm_campaign=CA%20Budget%20haies&utm_medium=email

21 10 : AUP OUGC Irrigadour – Me Alice Terrasse adresse aux 4 préfets une demande préalable indemnitaire aux fins de réparation du préjudice moral des associations FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OCCITANIE PYRENEES, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 65, SEPANSO LANDES, SEPANSO PYRENEES ATLANTIQUES, LES AMIS DE LA TERRE 32, résultant d'une succession de décisions illégales et carences fautives des préfets du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de la gestion des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur le bassin de l'Adour – 8 pages.

21 10 : Lit & Mixe – communiqué de presse à propos du projet « Domaine des Engoulevents »

21 10 : Arrêté préfectoral DCPAT-BAE n° 2024-600 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Georges Cingal retrouve comme suppléante Marie-Claire Dupouy (Amis de la Terre)

21 10 : Cagnotte – colchiques



21 10 : Losse – Sud-Ouest : « Valorem, opérateur indépendant en énergies vertes a officiellement lancé Dem&Ter à Losse. Un projet expérimental qui explore la culture de la luzerne, des framboises et des asperges sous des panneaux solaires » - La SEPANSO, qui découvre, interroge la DDTM : « ... Je ne trouve aucun dossier CDPENAF ou autre concernant Monsieur David Laborde à Losse. Or, d'une part nous avons droit à la multiplication de défrichement dans la C.C. des Landes d'Armagnac pour des projets photovoltaïques, et d'autre part théoriquement les surfaces agricoles utilisées pour des panneaux photovoltaïques sont limitées (décision gouvernementale). Pourriez-vous nous expliquer exactement ce qui se passe dans notre département ?... »

22 10 : Tosse – La SEPANSO attire l'attention de la préfète sur l'installation illégale de jeux dans un espace naturel (1 page + 2 plans)

23 10 : Pouillon – la SEPANSO alerte la préfecture à propos de problèmes sanitaires et environnementaux sur une ferme.

24 10 : Pau – Audience au Tribunal administratif de Pau – Référé pour de l'urbanisation à Lit & Mixe. Me Verdier défendra les intérêts des riverains et de la SEPANSO.

25 10 : La SEPANSO 40 répond à l'enquête « Étude des relations entre le monde associatif et les pouvoirs publics » (Université de Lille)

25 10 : La SEPANSO écrit aux députés landais qui soutiennent le gouvernement Barnier :
« ... Alors que la SEPANSO échange de manière constructive avec la Fibois pour que nos forêts soient résilientes au changement climatique, nous voyons se multiplier projets industriels inquiétants. Cf Fiches techniques Fibois/SEPANSO : "protection des ripisylves", "respect des feuillus dans la sylviculture du pin maritime" ou encore « gestion raisonnée et raisonnable des peuplement de feuillus en essence dominante sur la massif des Landes de Gascogne ».

Nous sommes d'autant plus inquiets que le projet de loi de finances semble vouloir sacrifier les forêts. À contresens des nécessités imposées par l'état dégradé des forêts françaises, le projet de loi de finances (PLF) présenté à l'Assemblée nationale privilégie, pour la forêt aussi, la réduction des moyens de l'État avec de nouvelles coupes dans les effectifs de l'Office national des forêts (ONF) et maintient le financement d'un "renouvellement" forestier qui transforme les écosystèmes en usines à produire du bois.

https://sosforetfrance.org/index.php/2024/10/20/soigner-moins-bruler-plus-le-projet-de-loi-de-finances-continue-de-sacrifier-les-forets/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_source_platform=mailpoet&utm_campaign=lettre-sosf_1

La SEPANSO espère que vous interviendrez pour un budget qui corresponde au discours de votre majorité, à savoir une politique de développement durable de nos forêts (multifonctionnalité, récolte de bois matures...)... ».

25 10 : Schéma régional des carrières – Le préfet de la région Nouvelle Aquitaine invite à accéder à la synthèse des avis reçus et à leur prise en compte, mise en ligne sur le site internet de la DREAL

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultations-facultatives-et-consultations-des-a14991.html>

Les consultations obligatoires, régies par l'article L.515-3 du code de l'environnement, ont été lancées ce jour, 25 octobre, sur le projet de SRC, tenant compte des avis reçus lors de la première phase de consultation (facultatives et EPCIs). Les instances consultées disposent d'un délai de deux mois pour transmettre leur avis. L'avis de l'autorité environnementale est attendu sous trois mois. Les documents et cartographies soumis à la consultation sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/documents-constitutifs-du-src-na-documents-avant-r5527.html>

28 10 : Lit & Mixe – Dossier 2402524-1 – Le Tribunal administratif adresse copie de l'ordonnance rendue par le juge des référés (8 pages) – Les requêtes présentées par les riverains et la SEPANSO sont rejetées. Les requérants sont condamnés à verser des frais irrépétibles à la commune et au promoteur.

28 10 : Qualité de l'eau – La SEPANSO écrit à la préfète : « ... j'ai l'honneur de revenir vers vous afin que les membres du CODERST disposent de toutes les informations utiles sur les aires d'alimentation des captages. J'avais d'ailleurs déjà demandé cette information. N'ayant pu l'obtenir à notre niveau départemental, j'ai profité de la mise à jour des données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour avoir une liste exhaustive des sites landais sensibles aux pollutions (liste annexée en page 2, 3 et 4). Pour chaque site, j'aimerais connaître la liste des substances recherchées et les niveaux de pollution enregistrés pour chacune... »

28 10 : R.N.N. du Courant d'Huchet – La SEPANSO relance la préfète à propos de :

- L'accueil des camping-cars en site inscrit à Léon : 12,50 € la nuit
- La cartographie de la réserve

28 10 : Cormorans – Consultation du public – Georges Cingal a écrit :

« Juste quelques questions du président de la SEPANSO Landes

Comment une ministre de l'écologie pourrait-elle autoriser des tirs d'effarouchement pendant la période de reproduction (après le 28 février) ? Faut-il rappeler que diverses espèces protégées font leurs nids, s'accouplent... ?

Pourquoi accorder des autorisations supplémentaires si des plafonds n'ont pas été atteints cette année ? Beaucoup de pisciculteurs ont protégé leurs installations : pourquoi ne pas les citer en exemple et mentionner leurs dispositifs ?

Pourquoi faciliter les tirs en eaux libres sans justification ?

Pourquoi l'avis (défavorable) du Conseil National de Protection de la Nature n'est-il pas mis en ligne alors qu'il pourrait éclairer le public ?

Compte tenu de toutes ces questions auxquelles j'aurai dû trouver des réponses dans le dossier de consultation du public, au nom de la SEPANSO Lande, j'é mets un avis défavorable. »

28 10 : Saint-Paul les Dax – Conférence de Stéphane Lhomme, invité par Attac Côte Sud des Landes Le directeur de l'Observatoire du nucléaire, avec lequel Georges Cingal a échangé assez souvent, a posé la question « Nucléaire : stop ou encore ? » - Daniel Verdier et Georges Cingal. Ont assisté à cette soirée

très intéressante. En s'appuyant sur des données officielles, par exemple de l'AIE pour montrer que l'énergie nucléaire est déclinante et sans avenir. La production mondiale d'électricité nucléaire est passée de 17,1% en 2001 à 9,1% en 2023. Ce n'est pas dû à Fukushima, mais tout simplement à la hausse des coûts de maintenance (en France "grand carénage») et surtout des coûts de construction des nouvelles centrales qui accumulent les problèmes (EPR d'Olkiluoto, EPR de Flamanville, maintenant EPR d'Hinckley Point)

Nota Bene : il faut verser "un pognon de dingue" en raison de délais non respectés. Au lieu de gagner de l'argent, on en perd (qui ça « on » ?)

Stéphane n'a pas parlé des problèmes de l'EPR chinois et je n'ai eu la possibilité de lui poser la question car il était très sollicité.

Par contre il a bien insisté sur le conditionnement des citoyens par les médias et sur le fait que le prix de l'électricité produite par les éoliennes et/ou le PV était très inférieur à celui du nucléaire.

Il a mentionné le risque des stockages de déchets ultimes.

Georges Cingal a évoqué les ruissellements d'eau vu dans le site finlandais théoriquement sec qu'il a visité. Il a aussi rappelé que nous n'avons toujours aucun bilan carbone de la production du combustible nucléaire (quand il faut déplacer des milliards de m3 de stériles et ensuite extraire l'uranium, décarbonations, mon oeil !)

Stéphane a analysé la généralisation des usages électriques : chauffage, auto (bien carbone catastrophique avant le premier kilomètre),...

Qui a vraiment peur du nucléaire ? Les investisseurs potentiels ! Stéphane a présenté une succession d'abandons de projets. Dommage qu'Emmanuel Macron ait été au Maroc : il aurait mieux fait d'assister à cette conférence !



Vous n'avez pas pu assister à cette conférence. Vous pouvez accéder à la vidéo réalisée à Rouen pour laquelle Stéphane avait utilisé le même powerpoint.

La vidéo est accessible par ce lien (même si vous n'êtes pas inscrit chez facebook) :

<https://www.facebook.com/effet.deserretoimeme/videos/407822942162950>

28 10 : Poissons migrateurs – Instance 2201689 – A la demande de l'association Défense des Milieux Aquatiques, le Tribunal administratif de Pau annule le chapitre VI, paragraphe A.2.1 du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour la période 2023-2027 en tant qu'il ne précise pas que les filets de type araignée ou trémail autorisés sont des filets nécessairement fixes.

29 10 : Terr'Arbouts – La préfète répond à la réclamation du 20 juin 2024 demandant la mise en ligne sur le site de la préfecture du dossier d'enquête publique – la préfecture ne donne pas une suite favorable à notre requête.

29 10 : R.N.N. du Courant d'Huchet – La SEPANSO relance la préfète à propos du décret n° 81-888 du 30 septembre 1981. Jean-Luc Saint-Pic avait adressé le 30 août un courrier resté sans réponse. Nous n'avons pas non plus ce document auquel elle fait référence pour autoriser les travaux de dérivation du Courant d'Huchet.

30 10 : Granulés Plastiques Industriels – La SEPANSO adresse un nouveau courrier au président du conseil départemental pour que la situation soit vraiment clarifiée (2 pages)

30 10 : Mont de Marsan – Réunion plénière de la Commission locale de l'eau du SAGE Midouze – Daniel Verdier a représenté la SEPANSO – PV officiel : 42 pages (y compris activités 2023-2024)

30 10 : Pouillon – Un adhérent dépose plainte contre les auteurs d'un saccage forestier, constat d'huissier à l'appui. Antoine Olivares, qui avait rédigé un rapport lors des dégâts, a représenté la SEPANSO lors du dépôt de plainte

30 10 : Bayonne-Tarnos – Dossier 2302299-2 (règlement particulier de police du port qui autorise les filets de pêche) – La Région adresse au Tribunal administratif un troisième mémoire en défense : 9 pages
La clôture de l'instruction est reportée au 21 novembre 2024.

31 10 : Bayonne-Tarnos – Dossier 2302299-2 (règlement particulier de police du port qui autorise les filets de pêche) – La préfecture des Pyrénées Atlantiques adresse au Tribunal administratif un deuxième mémoire en défense : 9 pages

31 10 : Terr'Arbouts – la SEPANSO répond au courrier de la préfète (29/10/2024) : « ... *Nous prenons acte de votre décision de refus de donner une suite, à la réitération de notre demande dont la Cada a déjà dit son avis favorable, en ne remettant pas en ligne des documents déjà publiés et retirés le 22/03/2024 à 12h00. Même si votre site renvoyait vers un site tiers pour la visualisation du dossier et des contributions, l'organisation de cette enquête publique unique vous incombe en tant qu'autorité organisatrice comme le précise votre arrêté SSTM/MAP/AJEP/2024-32 article 2 du 17/12/2023 (Annexe4). Si vous ne nous fournissez pas la motivation de votre décision de refus réitéré, nonobstant cet avis de la Cada, nous saisissons la juridiction d'une demande d'astreinte... »*

31 10 : Pays tarusate – Laurent Civel, président, a présenté à Georges Cingal le projet de Pôle multimodal entre Laluque et Pontonx. Il a présenté les objectifs économiques, sociaux et environnementaux (Powerpoint : 34 diapositives) et souhaite connaître la position de la SEPANSO 40.

Documents :

État des lieux et amélioration des connaissances des flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et sur le périmètre du SAGE Adour aval – Marie Duthuron, Université de Pau et des Pays de l'Adour – mai 2024 – 120 pages

<https://www.institution-adour.fr/sage-adour-aval/documents-de-suivi.html>

Pour tout comprendre aux nappes d'eau souterraine – BRGM

<https://www.institution-adour.fr/nappes-profondes/documents.html>

Terr'Arbouts - Le CNPN a rendu son avis

<https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/octobre-2024-avis-derogations-a427.html>)

A bien regarder sous le prisme des enjeux de conservation des espèces protégées présentes.

Tenir le cap de la décarbonation : protéger la population

Rapport du Haut Conseil pour le Climat – version Grand public – 16 pages

https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/09/2024_09_27_HCC_Rapport_GP_2024_web_VF.pdf

Pollution de l'air par les pneus – enquête Agir pour l'environnement – Octobre 2024, 16 pages

https://partage.agirpourenvironnement.org/s/decouvrez-notre-enquete-exclusive-les-pneus-nous-pompent-lair/?utm_source=brevo&utm_campaign=CA%20Enquete%20pneus&utm_medium=email

Inventaire national des plans d'eau – Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – Août 2024 – 106 pages

https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0012714/014350-01_Rapport-publi%C3%A9.pdf

Impacts sur la biodiversité des installations photovoltaïques – Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité – 3 pages qui identifient les multiples problèmes

https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2022/06/FRB_ENRBiodiv_fiche-Photovoltaique.pdf

Bulletin de veille microplastiques – INERIS n° 16 – Juillet-Octobre 2024 – 7 pages qui permettent d'accéder à des dizaines de communications : impacts sur la santé, sur l'environnement

<https://www.ineris.fr/fr/bulletin-veille-thematique-microplastiques-ndeg16>

La trajectoire de réchauffement de référence pour s'adapter au changement climatique – Météo France – 16/10/2024

<https://meteofrance.com/la-trajectoire-de-rechauffement-de-reference-pour-sadapter-au-changement-climatique>

L'enjeu est de proposer une véritable aide à la décision en matière d'élaboration des stratégies d'adaptation au changement climatique. Météo-France met ainsi à disposition des acteurs publics et privés des outils et services dédiés comme <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

Pollution de l'air par les pneus – Enquête « Agir pour l'Environnement » – Octobre 2024 – 16 pages

<https://partage.agirpourenvironnement.org/wp-content/uploads/2024/10/APE-Rapport-pneus-Web.pdf>
On trouve des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des alcanes, alcènes, alcynes....

Irrigation : vrai ou faux – France Nature Environnement - 21/10/2024 – 12 pages

<https://fne.asso.fr/dossiers/irrigation-le-vrai-faux>

Ce dossier est d'autant plus intéressant que FNE fournit la bibliographie sur laquelle sont réalisées les analyses.

Mégabassines, barrages... « Le prix à payer, c'est un effondrement de nos écosystèmes » - Reporterre, 4 pages, publié le 25 octobre 2024

https://reporterre.net/Megabassines-barrages-Le-prix-a-payer-c-est-un-effondrement-de-nos-ecosystemes?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne